



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 14 novembre 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2023-027	Requérant :	Michel Vinette
	Numéro de lot :	6 062 700
	Adresse civique :	572, rang Roy
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin d'autoriser l'agrandissement de la maison et, plus précisément, une distance de 1,14 mètre entre la maison et le garage détaché.</p> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à l'article 6.9, une distance minimale de deux (2) mètres entre un garage détaché et un bâtiment principal.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre une distance entre le garage et la maison inférieure de 0,86 mètre à la norme prescrite.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 26 octobre 2023.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

